

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/494 du II/4/85

Portant nomination de Monsieur
MAKOUNDZI WOLO Nestor en qualité
de Directeur de l'Institut Supérieur
de Sciences Economiques et Juridiques

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 6 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 73/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 9/74 du 14 Mai 1974, modifiant
l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 susvisé.

Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création
de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 portant organisation
de l'Université de Brazzaville.

Vu l'Ordonnance n° 77/109 du 18 Mars 1977 portant création
de l'IN SSESAG.

Vu le décret n° 84/856 du 8 août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur MAKOUNDZI WOLO Nestor, Maître Assistant de
1ère Classe est nommé Directeur de l'Institut Supérieur des
Sciences Economiques, Juridiques Administratives et de Gestion.

.../...

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où il en sera besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1965

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la Répu-
blique, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Colonel Denis BASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Réforme de la Fonction Publique, et de la
Prévoyance Sociale,

Daniel A B I B I.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,

Bernard COMBÉ MATSIONA.-

Itini OSSETOUMBA LEROUNDEOU.-